



Stein Monast S.E.N.C.R.L. AVOCATS

70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA

Téléphone : 418.529.6531
Télécopieur : 418.523.5391

www.steinmonast.ca

Québec, le 7 janvier 2008

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Demande d'approbation du protocole d'entente visant la suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour et de l'entente finale entre Hydro-Québec Distribution et TransCanada Energy
Dossier : R-3649-2007
Notre dossier : 1036905

Chère Consoeur,

Dans cette affaire la requête du Distributeur devait être décidée sur dossier après la tenue d'une simple séance de travail.

Cependant l'importance de l'affaire a requis une importante préparation à une séance de travail qui a finalement été l'équivalent d'une véritable audience, à la suite de laquelle certaines parties ont été appelées à produire des mémoires très élaborés.

Les nombreuses heures consacrées à ce dossier par Messieurs Trahan, Boulanger et Vézina et les quelques heures consacrées au dossier par le soussigné justifieraient, sur la base des critères ordinaires applicables aux dossiers comportant une audience publique, des frais de l'ordre de 8 000 \$.

Nous demandons au président de la Régie d'émettre une ordonnance permettant l'attribution de frais aux intervenants sur la base du temps consacré à ce dossier, aux tarifs horaires habituels.



Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stein Monast s.e.n.c.r.l.


PIERRE PELLETIER

PP/lm
c.c. Hydro-Québec – Yves Fréchette
Les intervenants